Envoyé en préfecture le 02/05/2024
Reçu en préfecture le 02/05/2024
Publié le
ID : 064-200039204-20240429-CC_2024_137-DE

LACQ ORTHEZ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Réunion du 29 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 95
Nombre de présents : 73
Nombre de votants : 82

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (Suppléant de M. Hervé LAFITTE), Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, DARRIEU Sylvie (Suppléante de la commune de Ramous), Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Dominique ERTAURAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Lucien PRAT (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Loïc COUTRY), Stephan BONNAFOUX, Françoise DANDIEU, Jacques CLAVÉ (Pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Gérard IRIART, Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE),Luis Miguel CONEJERO (Pouvoir à Mme Pierrette BOMBLIDES), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jérôme TOULOUSE, Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

Envoyé en préfecture le 02/05/2024
Reçu en préfecture le 02/05/2024
Publié le
ID : 064-200039204-20240429-CC_2024_137-DE

RAPPORT N° 9 : ADOPTION DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Rapporteur : Mme Marlène LE DIEU DE VILLE

Alors que les effets du changement climatique se font de plus en plus prégnants dans la vie des citoyens, des entreprises et des administrations, accélérer la transition écologique est devenue une obligation notamment en matière de numérique.

Le numérique est responsable de 3,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et la forte augmentation des usages laisse présager un doublement de cette empreinte carbone d'ici 2025. Sans action, l'impact environnemental du numérique ne devrait qu'augmenter drastiquement.

Fort de ce constat et afin de faire converger la transition numérique et la transition écologique, plusieurs actions et dispositifs ont été déployés au niveau national : la loi Anti-Gaspillage et Économie circulaire (loi AGEC), une feuille de route gouvernementale intitulée « numérique et environnement » et la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN).

ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE NUMERIQUE RESPONSABLE 2023-2026

En tant qu'EPCI de plus de 50000 habitants, la communauté de communes de Lacq Orthez s'inscrit dans le cadre de ces dispositifs et se doit d'adopter, avant le 1er janvier 2025, sa stratégie numérique responsable.

Engagé dans le développement durable et solidaire de son territoire, la collectivité s'est préparée à cette échéance et a sollicité, en 2023, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour bénéficier, au même titre que 15 autres collectivités au niveau national, d'un accompagnement personnalisé afin de rédiger sa feuille de route Numérique Responsable.

Un groupe de travail interne composé d'élus et d'agents, a été constitué autour de ce projet réalisé en plusieurs étapes :

- Définition du périmètre de la démarche et du calendrier,
- Phase de diagnostic de maturité,
- Restitution du diagnostic et évaluation des leviers.

Au terme de ce travail conduit sur 6 mois, 11 leviers ont été retenus :

1. Désigner une personne référente spécifique à la coordination de la démarche numérique responsable,
2. Mettre en place un plan d'actions et des indicateurs de pilotage,
3. Connaître son système d'information pour mieux l'exploiter,
4. Optimiser le parc informatique,
5. Agir sur la fin d'usage : réemployer en donnant les équipements fonctionnels, réaffecter les équipements en interne, réemployer en vendant des équipements non utilisés,
6. Mettre en place une stratégie de gestion des données,
7. S'engager vers un numérique plus vertueux,
8. Réduire la consommation énergétique des locaux informatiques,
9. Sensibiliser au numérique responsable : bonnes pratiques & écogestes,
10. S'appuyer sur les référentiels et travailler sur l'éco conception des services numériques,
11. Se lancer dans une politique d'achats numériques responsables (SPASER).

Ces leviers ont été formalisés au travers d'une feuille de route 2023-2026 détaillée, présentée en Commission Administration Générale le 1er février et en Bureau le 19 février 2024.

Envoyé en préfecture le 02/05/2024
Reçu en préfecture le 02/05/2024
Publié le
ID : 064-200039204-20240429-CC_2024_137-DE

SIGNATURE DE LA CHARTE NUMERIQUE RESPONSABLE DE L'INSTITUT DU NUMERIQUE RESPONSABLE

La collectivité souhaite affirmer son engagement en matière d'environnement, d'accessibilité, d'éthique, de résilience et de valeurs en signant la charte Numérique Responsable de l'Institut du Numérique Responsable.
Elle rejoint ainsi les 469 organisations déjà signataires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'adopter** la stratégie Numérique Responsable telle qu'exposée ci-dessus et dans les documents annexés.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Patrice LAURENT